

Religion

Qui pour diriger l'Église évangélique réformée vaudoise?

Le Conseil synodal a accusé quatre démissions en cours de législature, dont celle de sa présidente. Un rôle devenu trop difficile? Élections en mars.

Lucas Vuilleumier
Protestinfo

«De toute l'histoire de notre Église, quatre démissions dans une même législature, ça ne s'était jamais vu.» Le propos est d'Olivier Leuenberger, ancien président du Synode (Législatif) de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) et actuel président de sa Commission des finances. En effet, les trois démissions du Conseil synodal (Exécutif) annoncées cet automne, dont celle de la présidente Marie-Claude Ischer, suivaient la défection d'un autre conseiller synodal, depuis remplacé.

Pourquoi tous ces départs? Si des raisons de santé et de surcharge de travail ont été invoquées, il a aussi été question d'une gouvernance devenue trop compliquée, notamment à cause de tensions entre le Conseil synodal et le Synode - qui fonctionnent pourtant selon un modèle démocratique.

«Au bout du rouleau»

Une situation qui, selon Vincent Guyaz, vice-président du Conseil synodal, n'est pas réellement source d'inquiétude pour la base de l'Église. «Cela suscite évidemment quelques préoccupations, mais je crois pouvoir dire que ces problèmes n'intéressent pas nos membres au premier chef, car ils ont surtout à cœur de faire vivre la mission et que tout se passe bien dans leurs paroisses respectives», commente-t-il. Et d'ajouter: «Circulez, y a rien à voir, c'était le sentiment, en décembre, de la majorité de nos membres.»

De son côté, Laurence Kohli, la plus jeune déléguée au Synode, parle de conseillers synodaux «au



Le siège de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud (EERV), au chemin des Cèdres, à Lausanne. Surcharge de travail et gouvernance trop compliquée sont évoquées.

PATRICK MARTIN

bout du rouleau». La preuve à ses yeux que «d'importants changements sont à effectuer dans le modèle de gouvernance de l'EERV».

Les postes à pourvoir, que les récents démissionnaires quitteront au mois d'août, doivent impérativement réunir deux laïcs et un ministre (diacre ou pasteur). Le délai de dépôt de candidatures est fixé au 10 février, les élections étant prévues lors du Synode des 10 et 11 mars. Vincent Guyaz se montre pessimiste: «Il est peu probable que, dans ces délais, on ait plus de candidatures que de postes à pourvoir.» Ce qui, pour Simon Buttica, vice-doyen de la Faculté de théologie et de sciences des religions de l'Université de Lausanne et délégué au Synode, «peut représenter un écueil, au cas où certains profils seraient inadaptés à la fonction».

En effet, selon l'actuel règlement de l'EERV, «le Synode n'est pas appelé à voter pour ou contre un candidat. De fait, faute de concurrence, un candidat pourrait être élu au second tour d'une élection avec une seule voix», explique Sylvie Arnaud, présidente du Syn-

«Tant que les mentalités ne changeront pas, toute personne accédant au Conseil synodal sera mise en échec dès qu'elle essaiera d'assumer ses responsabilités.»

Xavier Paillard,
ancien président
du Conseil synodal

node. «Je veux croire qu'un candidat désapprouvé au premier tour par le Synode se retirera, par bon sens et souci de l'institution», confie Line Dépraz, pasteur à la cathédrale de Lausanne et ex-conseillère synodale. Laurent Zumstein, actuel conseiller synodal, se montre quant à lui moins

confiant: «Les candidatures fantaisistes ne sont jamais à exclure.»

«Le cuir épais»

Pour l'heure, trois personnes seraient montrées intéressées à siéger au Conseil synodal. Toutefois, Sylvie Arnaud met en garde: «Il faut encore que ces intérêts se transforment en candidatures.»

Quel est le profil recherché? «Une connaissance minimale de la culture institutionnelle de l'Église, de son histoire et de son règlement est nécessaire», répond Simon Buttica. Et si Vincent Guyaz évoque, pour ces futurs candidats, la nécessité d'avoir «le cuir épais», il est avant tout attendu de la part des laïcs «d'aménager leur temps de travail afin de pouvoir y intégrer le pourcentage horaire voulu par leur mandat», ajoute Simon Buttica. «De plus, l'EERV étant devenue un employeur à part entière depuis 2007, il est également demandé à son Exécutif de réelles compétences métier.»

Pour Xavier Paillard, c'est bien là que le bât blesse. Selon l'ancien président du Conseil synodal, «l'EERV peine visiblement à trou-

ver des personnes ayant les compétences requises. Par certains aspects, elle est devenue comme une entreprise dans un monde concurrentiel et a besoin d'un management professionnel à sa tête.»

Toutefois, selon Olivier Leuenberger, «il conviendrait d'examiner la possibilité, pour le Conseil synodal, de ne gérer que la stratégie de l'Église, un peu à la manière du conseil d'administration d'une société anonyme. Ainsi les ressources humaines et les finances pourraient être confiées, en parallèle, aux chefs de service, qui peuvent être engagés sur la base de leurs compétences métier.»

Xavier Paillard pointe encore les difficultés actuelles du «pilote» qui incombe au Conseil synodal, et que le Synode empêcherait «quasi systématiquement». Pour lui, «la majorité des ministres et des paroissiens n'est pas prête à accepter une direction. Tant que les mentalités ne changeront pas, toute personne accédant au Conseil synodal sera mise en échec dès qu'elle essaiera d'assumer ses responsabilités.»

Omicron pas anodin pour les femmes enceintes

Covid

Une étude montre que le variant est moins virulent que les précédents, mais que les risques sont réels.

Bien que le Covid occupe moins les esprits, des travaux ont récemment été publiés dans la revue «The Lancet» à propos de l'impact des différents variants du SARS-CoV-2 sur les femmes enceintes non vaccinées. L'un d'eux émane du Dr Guillaume Favre, doctorant au Service d'obstétrique du CHUV, et de son équipe.



Guillaume Favre,
doctorant
au Service
d'obstétrique
du CHUV

Quel était votre objectif?

Au fil de la pandémie, nous avons constaté que le variant Omicron était plus contagieux mais moins virulent que les précédents, en particulier le variant Delta qui semblait être le plus agressif. Notre ambition était de comparer les risques maternels et périnataux chez les femmes enceintes non vaccinées avec les différents variants. Pour cela, nous avons utilisé la base de données COVI-PREG qui regroupe 2244 femmes enceintes entre mars 2020 et septembre 2022. En fonction de la date à laquelle elles ont été infectées, nous arrivons à déterminer quel variant est en cause et nous nous intéressons aux effets de la maladie.

Est-ce vraiment fiable? Des variants peuvent cohabiter.

C'est vrai, il y a une marge d'erreur, mais elle est faible. En nous basant sur les chiffres fournis quotidiennement par la Confédération, nous connaissions la proportion des variants en circulation. Dès que l'un d'eux était dominant à 80% ou plus, nous considérons qu'il était en cause dans l'infection. En général, le variant fort devenait hyperdominant en quelques jours, il y a donc un risque d'erreur négligeable.

Quels sont vos résultats?

Delta est plus sévère que ses prédécesseurs avec davantage de patientes en soins intensifs ou nécessitant de l'oxygène. Avec Omicron, il y a très peu de soins intensifs ou d'assistance respiratoire, mais il y a quand même 12% de patientes hospitalisées. Donc Omicron est moins sévère, mais pas anodin sur cette population non vaccinée. Il ne faut pas le banaliser, sachant qu'une femme enceinte est déjà plus à risque qu'une femme du même âge qui n'est pas enceinte.

Néanmoins, les craintes autour de la vaccination pendant la grossesse peuvent être légitimes, non?

Les femmes enceintes ne se sont pas jetées sur la vaccination et c'est compréhensible. Il y a des questions et il faut y répondre. Nous savons désormais que le vaccin diminue les formes graves sans empêcher la transmission. Les femmes enceintes ne sont pas susceptibles d'avoir davantage d'effets secondaires et les risques accrus de malformations ont été écartés. Deux études viennent encore de montrer qu'une vaccination en début de grossesse, quand le fœtus n'est pas formé, n'est pas problématique

Romarc Haddou

Les défenseurs du loup veulent une enquête sur la mort de M95

Grands prédateurs
Le tir du mâle alpha de la meute du Marchairuz provoque le courroux des pro-loups. Une association demande des sanctions et un moratoire sur la régulation vaudoise.

La mort de M95, dit «Gros Pèpère», provoque l'ire des défenseurs du loup. Dans un communiqué diffusé mercredi, l'association Avenir loup lynx Jura (ALLJ), regroupant une partie des militants et des tenants du loup entre la France et la Suisse, condamne sans surprise le tir accidentel du mâle dominant de la meute du Marchairuz par les services de la faune vaudoise.

Les analyses génétiques ont pour rappel confirmé lundi la suspicion: le mâle adulte abattu dans la nuit du 27 au 28 novembre par les gardes-faune, au Brassus, était bien le loup emblématique de la meute. Un indi-

«Plus que de l'incompétence, [c'est] un crime contre la biodiversité, une rupture des liens de confiance.»

L'association
Avenir loup lynx Jura

vidu se situant hors de l'autorisation accordée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), dont le Plan loup protège les géniteurs.

Le Canton a annoncé un nouveau renforcement de son monitoring, les conséquences de la mort d'un des géniteurs d'une meute faisant notamment l'objet de beaucoup de débats sur la structure familiale du loup et sur

les attaques contre les animaux de rente.

Dans tous les cas, pas de quoi calmer les défenseurs du loup, qui dénoncent «plus que de l'incompétence», «un crime contre la biodiversité» et «une rupture des liens de confiance». La petite ONG demande ainsi un moratoire de trois ans sur les tirs, la mise à pied et le désarmement du fonctionnaire à l'origine du

tir ou encore une enquête de police dirigée par un juge extérieur au canton.

Tension sur les alpages

Les patrouilleurs d'alpage d'une autre association, Defend the Wolf, annoncent pour leur part le dépôt d'une plainte pénale contre inconnu, condamnant un tir volontaire. «Le Canton a par deux fois demandé, mais pas obtenu, le tir de «Gros Pèpère» à l'OFEV», souligne son président, Fabrice Monnet.

«Maintenant, il faut qu'on nous écoute enfin», enchaîne, pour ALLJ, Eric Jaquet. «Il y a un grand manque de transparence. Le Canton ne peut pas toujours se réfugier derrière des phrases types et dire que tout a pourtant été fait dans le respect des règles. La situation ne va plus.»

Contactée, la Direction générale de l'environnement (DGE) ne souhaite pas livrer de commentaires sur le communiqué de l'ONG.

Erwan Le Bec

Référendum contre les tirs facilités

La révision de la loi sur la chasse, bouclée mi-décembre aux Chambres fédérales à la suite de l'initiative parlementaire des milieux paysans, ne sera pas combattue par les principales ONG écologistes. Pro Natura, WWF, Birdlife et Groupe loup Suisse ont estimé qu'une mise en œuvre du texte conforme au cadre légal pouvait permettre la survie des espèces menacées. En revanche, les associations comptent s'enga-

ger contre les erreurs de tirs. Une position insuffisante pour plusieurs petites ONG, qui s'inquiètent des possibilités de tirs préventifs et durant des périodes plus larges. On retrouvera donc, à la recherche de signatures pour un référendum CHWOLF, Wildtierschutz, Wolfdog Association, Wolf Facts, Gruppo Uomo e Biodiversità, ainsi que, en Suisse romande, Avenir loup lynx Jura.

ELE